

CONTACT

93

«L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

COMPTE RENDU DES ELUS **FORCE OUVRIERE** CAP LOCALES « **Cat B et C** » : 24 Novembre 2011

Les Commissions Administratives Paritaires Locales ont été réunies le jeudi 24 novembre pour se prononcer sur les recours en notation (7B contre 8 en 2010 et 3 C contre 5 en 2010) et les mutations internes dans la filière gestion publique.

A noter que sur ce sujet des mutations, FO a écrit avant la CAPL à la direction pour demander de prendre en compte toutes les demandes déposées avant le 31/10 comme le stipulait la circulaire locale du 22/10/2009.

Car, la direction, sans faire de réunion avec les organisations syndicales comme nous le demandions de longue date, a pris la décision unilatérale d'appliquer des nouvelles règles de gestion sans concertation.

<u>Pourquoi</u> ne pas avoir avisé les agents de la Gestion <u>Publique</u> que le dépôt d'une nouvelle demande avant le 31/10 ne portait plus sur les 3 mouvements de 2012 ?

De plus, certaines demandes peuvent avoir un caractère prioritaire urgent.

Ce manque de dialogue social et d'informations auprès des agents est symptomatique du climat ambiant actuel.

De ce fait, les CAPL n'ont examiné que les demandes non satisfaites en 2011 si les agents concernés avaient renouvelé leur demande avant le 31/10.

RECOURS EN NOTATION B

1 Contrôleur souhaitait le relèvement de sa note de +0.02 à +0.06.

La qualité de son travail reconnu depuis de nombreuses années dans le département a reçu un avis favorable de la CAPL sur le +0.06 en cas de recours en CAPN car la CAPL n'est pas compétente pour donner directement le +0.06.

3 contrôleurs souhaitaient le relèvement de leur note symbolique (+0.01) à +0.02.

2 n'ont pas obtenu satisfaction :

FO DGFIP a fait ressortir des éléments d'appréciation et des éloges sur la qualité de leur travail qui se révèlent incohérents par rapport au tableau synoptique et aux appréciations. L'administration n'a pas jugé utile d'y répondre et a préféré maintenir la note d'encouragement +0.01 sans tenir compte de nos arguments.

<u>1 contrôleur</u> a obtenu le +0.02 au regard de ses compétences reconnues depuis des années et de la possibilité qu'a la CAPL de donner la bonification qui n'a pas pu être donnée lors de l'évaluation par le notateur de 1^{er} degré en raison des quotas (seuls 50% des agents ont +0.06 ou +0.02).

2 contrôleurs demandaient le relèvement de leur note pivot à +0.02, la direction a considéré qu'il s'agissait de jeunes contrôleurs ayant une notation normale pour l'un et des efforts à faire pour l'autre.

La direction a tout de même reconnu les mérites de l'un dans un contexte de travail pas toujours évident. Mais peut-être aurait-il été aussi plus judicieux de le traduire d'une autre manière dans sa notation.

Il faut savoir que tout contrôleur, même stagiaire, peut avoir de la bonification qu'il récupérera à l'échelon variable d'avancement.

1 contrôleur souhaitait enfin le relèvement de sa note de -0.02 à la note pivot.

Malgré certaines compétences reconnues dans son travail et malgré nos arguments, ce contrôleur n'a rien obtenu.

Des problèmes de comportement seraient à l'origine aussi de cette notation mais nous n'avons pas omis d'indiquer qu'il avait écrit à la direction pour signaler d'autres problèmes comportementaux sans que celle-ci ne réagisse.

RECOURS EN NOTATION C

2 agents à +0.01 demandaient le relèvement de leur note à +0.02 (voire 0.06 pour le 2è) :

Sur le 1er dossier, la progression constante de l'agent dans ses fonctions a été justement appréciée. Il a ainsi obtenu réparation en obtenant le +0.02.

Sur le 2è cas, la direction a d'emblée acté du fait que l'agent méritait amplement +0.02 mais a voté « contre » l'avis favorable du +0.06 en cas de recours en CAPN.

<u>L'argumentation de la direction</u>: elle n'est pas favorable au « double salto » (expression employée lors de la CAPL). Cela nous a paru léger au regard des compliments de son notateur avec un tableau synoptique qui se passe de commentaires (passage de 2 à 8 excellents !!) et un avis au corps supérieur digne des meilleurs dossiers pris pour la liste d'aptitude.

De même, dire aux représentants du personnel toutes filières confondues que le passage de +0.01 à +0.06 n'a jamais existé et n'est pas concevable pour apprendre après les CAPL que cela s'est produit dans la filière fiscale récemment...

L'incohérence intellectuelle de la direction teintée de mauvaise foi est parfois surprenante mais l'agent peut faire le recours en CAPN.

1 agent noté à -0.02 voulait une augmentation de sa note à la note pivot :

La direction a été sensible partiellement à notre argumentation sur le contexte de l'unité de travail où il exerce en le remontant à -0.01 mais insuffisant à nos yeux puisque le chef considérait que cet agent pouvait avoir la note pivot.

Au regard de leurs états de services et des conditions de travail actuelles, ces agents auraient mérité que les réserves de mois (8 pour les B et 18 pour les C) soient mieux utilisées.

A noter: En CAPL des A tenue le 25 novembre, 2 inspecteurs qui demandaient le relèvement de leur note de +0.01 à +0.02 ont obtenu satisfaction.

Bilan de la notation 2011 pour les contrôleurs et agents

Nombre d'agents à noter : 491 pour les B et 387 pour les C

Nombre d'agents qui peuvent être notés : 477 pour les B et 319 pour les C Capital mois attribué au département : 446 pour les B et 325 pour les C

Bonification de 3 mois : 98 pour les B et 69 pour les C Bonification de 1 mois : 144 pour les B et 100 pour les C

Note pivot: 75 pour les B et 49 pour les C; note symbolique: 156 B et 98 C

2 contrôleurs ont eu la note d'alerte (-0.01) et 2 agents.

Pénalisation de 1 mois : 2 contrôleurs et 1 agent.

MUTATIONS INTERNES

Pour les B: 4 satisfactions sur 4

DUROT Medhi de Aulnay sous Bois à Montreuil municipale le 01/01/2012

GAKOU Jean-Claude de Pantin municipale à Noisy-le-Grand le 01/03/2012

CAPUTO Nathalie de la Paierie Départementale au SIP de Montreuil le 01/04/2012

RICHE Erwin de DDFIP Moulin à la Paierie le 01/05/2012

Pour les C: 2 satisfactions sur 3

BEDEL David de DDFIP Moulin à Noisy-le-Grand le 01/03/2012

BARRIER Angélique de DDFIP Moulin à Montreuil Municipale le 01/01/2012

Toutes les dates de mutations autres que du 1^{er} janvier sont du fait de raisons de service.

Questions diverses:

4 recrutements PACTE effectués le 01/12/2011 en C.

Effectifs au 01/12/2011 en comptabilisant les temps partiels :

A: +13 plus A chargés des poursuites : -9, en tout pour les A: +4

B: -4.9 (44 à l'ENFIP de Lyon actuellement)

C: - 35.4 (mais 21 AA arrivent le 01/01/12)

Vos élus FO présents à ces CAPL

Pour les B: Patrick JEANMINET et Guilène LAHAYE

Pour les C: Christine DEVILLARD, Pascal CHAUDRIN, Bruno MUSITELLI

et Xavier CHATELAIN (expert pour les 2 CAPL)

Permanence FO DGFIP 93: DDFIP Moulin, fo.093@dgfip.finances.gouv.fr 201.48.96.62.30